

627 route de Jassans - BP 231 - CS 60231 - 01602 TRÉVOUX
Tél : 04 74 08 97 66 - Fax : 04 74 08 97 67
contact@ccdsv.fr www.ccdsv.fr

ARRETE
précisant les tarifs fixés pour le service « déchet »
pour les années 2021 et suivantes

Le Président de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2019C136 prise le 16 décembre 2019 validant les tarifs proposés ;

VU la délibération 2020C36 prise le 8 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, notamment de fixer dans la limite des évolutions normales, soit inflation majorée de deux points, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévues au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

CONSIDERANT qu'aucun changement majeur n'est intervenu dans le service et qui nécessiterait une modification de la délibération prise précédemment ;

ARRETE

Article 1 : Le service « déchets » dispose d'une régie de recettes pour la vente de différents objets. Ce service est habilité à percevoir les sommes correspondantes des usagers tels que définies dans le tableau ci-dessous, conformément à la délibération du 16 décembre 2019 :

Objet	Tarifs TTC votés en 2020	Tarifs TTC année 2021 et suivantes
Bacs roulants		
Bac 140 litres	40,00 €	40,00 €
Bac 240 litres	50,00 €	50,00 €
Bac 340 litres	70,00 €	70,00 €
Composteurs		
Composteur plastique 400 litres	20,00 € (subventionné à 50 %)	20,00 € (subventionné à 50 %)
Composteur bois 600 litres	30,00 € (subventionné à 50 %)	30,00 € (subventionné à 50 %)
Déchèteries		
Badge déchèteries (bloqué ou perdu)	20,00€	20,00€
Badge vert = Accès déchèteries pour les particuliers ayant un véhicule inscrit sur la liste > 50 passages Contrat sur une année civile (1 ^{er} janvier au 31 décembre)	15,00€ le passage supplémentaire à compter du 51 ^e passage	15,00€ le passage supplémentaire à compter du 51 ^e passage
Badge orange = Accès déchèteries pour les particuliers ayant un véhicule inscrit sur la liste > 12 passages Contrat sur une année civile (1 ^{er} janvier au 31 décembre)	15,00€ le passage supplémentaire à compter du 13 ^e passage	15,00€ le passage supplémentaire à compter du 13 ^e passage
Objet	Tarifs TTC votés en 2020	Tarifs TTC année 2021 et suivantes

Déchèteries - suite		
Badge rouge = Accès déchèteries pour les professionnels Véhicule avec PTAC < 3.5 tonnes Contrat de date à date, valable un an Accès interdit le samedi	100,00 € à l'année avec 12 passages inclus, 20,00€ le passage supplémentaire Déchets acceptés : bois, cartons, encombrants, ferrailles, plâtre	100,00 € à l'année avec 12 passages inclus, 20,00€ le passage supplémentaire Déchets acceptés : bois, cartons, encombrants, ferrailles, plâtre
Redevance Spéciale		
Facturation des Ordures Ménagères Assimilées	0.040 € / litre	0.040 € / litre

Article 2 : les tarifs proposés ci-dessus seront maintenus à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Article 3 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ;

Article 4 : L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Trévoux, le 30/11/2020

Le Président
 Marc PECHOUX

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201130-2020A47
 Affichage le :

- 2 DEC. 2020

- 2 DEC. 2020

